



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Service assainissement collectif/non collectif

Exercice 2023

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Les indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

Thème	Code	Libellé	2021	2022	2023
Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 446	18 446	18 446
Collecte	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	209	209	209
Traitement	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	456,64	426,20	370,93
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,68 €	2,77 €	2,89 €
Abonnés	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,60 €	2,68 €	2,77 €
Collecte	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			100%
Collecte	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120)	93	93	93
Traitement	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conforme	Conforme	Conforme
Traitement	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté juillet 2015)	100%	97,8%	100%
Traitement	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	1 648,18	1 237,67	840,71
Abonnés	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	NC
Collecte	P252.1	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,83	8	5,61
Gestion financière	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,06%	0,09%	0,09%
Traitement	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (/120)	80	80	80
Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,3	NC	0,5
Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,84	3,29	2,49
Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	0%	0,4%	0%

SOMMAIRE

1	Les usagers du service public d’assainissement du SIAEP de Nemours Saint Pierre	5
1.1	Les abonnés du service	5
1.2	Les volumes consommés	5
2	Les installations du service public d’assainissement	7
2.1	Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	7
2.2	Ouvrages de traitement des eaux usées	7
3	La gestion du service public d’assainissement	8
3.1	Le contrat de concession de service public d’assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	8
3.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	9
4	L’activité du service d’assainissement en 2023	10
4.1	La collecte et le transport des eaux usées	10
4.2	Le traitement des eaux usées	10
4.3	La gestion des boues et des sous-produits	11
4.4	Les travaux réalisés	12
4.4.1	Opérations réalisées par le concessionnaire du service	12
4.4.2	Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire	12
4.4.3	Opérations réalisées par le SIAEP de Nemours Saint-Pierre	13
5	Les aspects financiers du service public d’assainissement collectif	14
5.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’assainissement collectif	14
5.1.1	Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2023	14
5.1.2	Équilibre global du contrat de concession de service public	16
5.2	Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	17
5.3	La facturation de la redevance Assainissement collectif	18
5.3.1	Principe et montant de la redevance	18
5.3.2	La facture Assainissement collectif des usagers	19
5.3.3	État des impayés	20
6	Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC)	21
6.1	Le service aux usagers	21

6.2	Les aspects financiers du Service Public d’Assainissement Non Collectif	22
6.2.1	Les tarifs de l’Assainissement Non Collectif	22
6.2.2	Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	22
7	Annexes.....	23
7.1	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire en 2023.....	23

1 Les usagers du service public d'assainissement du SIAEP de Nemours Saint Pierre

1.1 Les abonnés du service

En 2023, **7 572 abonnés** étaient recensés sur le service d'assainissement du SIAEP de Nemours Saint Pierre.

Le service a gagné 343 abonnés en 2023.

Le ratio d'habitants par abonnement domestique est de **2,44 habitants par abonnement**.

Les communes ayant transféré leur **compétence Assainissement collectif au SIAEP de Nemours Saint Pierre** sont les suivantes :

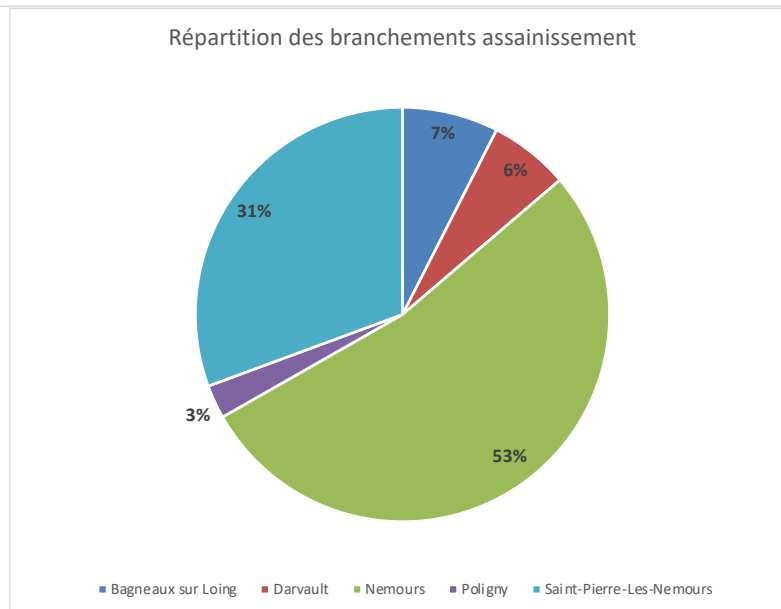
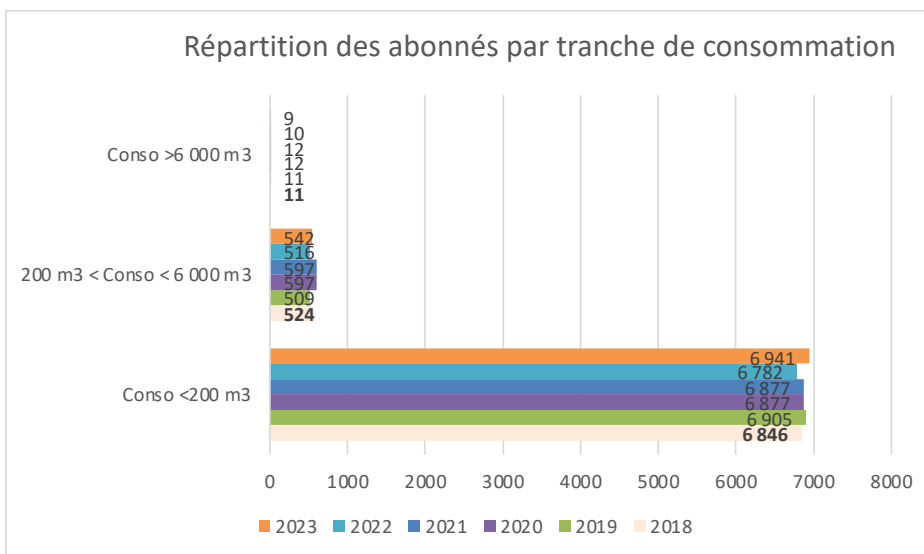
- **Bagneaux-sur-Loing**
- **Darvault**
- **Nemours**
- **Poligny**
- **Saint-Pierre-les-Nemours**

1.2 Les volumes consommés

En 2023, **968 314 m³** ont été facturés aux usagers du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit une augmentation de **4,04 %** par rapport à l'année précédente.

La consommation moyenne par abonné s'établit pour 2023 à **128 m³ par abonné**, en baisse de 0,7% par rapport à l'année 2022.

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre n'a pas de conventions de transferts d'effluents avec d'autres services.



2 Les installations du service public d'assainissement

2.1 Ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

Pour collecter les effluents de l'ensemble des usagers, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose des installations suivantes :

- **7 373** branchements
- **107 801 mètres linéaires** de réseau de collecte eaux usées, uniquement en séparatif
- **53** postes de relevage (relèvement et refoulement)
- **2** déversoirs d'orages et **8** trop-pleins
- **70 538 mètres linéaires** de réseau pluvial

2.2 Ouvrages de traitement des eaux usées

Pour traiter, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose en propre des installations suivantes :

- **1 station de traitement des eaux usées (STEU) à Nemours** d'une capacité en Equivalent Habitant de **35 000 EH** et d'une capacité nominale de **7 000 m³/j**
- **1 station de traitement des eaux usées (STEU) à Poligny** d'une capacité en Equivalent Habitant de **500 EH** et d'une capacité nominale de **75 m³/j**



Station de traitement des eaux usées « Nemosis » de Nemours

L'ensemble des installations a été inséré dans un système d'information géographique. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été évalué à **93 points** sur 120.

3 La gestion du service public d'assainissement

3.1 Le contrat de concession de service public d'assainissement du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a confié la gestion de son service d'assainissement collectif à la société **SAUR**.

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2017, la société SAUR est responsable :

- L'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif de façon à assurer la continuité de service aux usagers. Cela comprend notamment l'entretien, la surveillance et les réparations des installations suivantes :
 - les réseaux de collecte des eaux usées
 - les postes de relèvement
 - les stations d'épuration
- L'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- La gestion du service d'assainissement non collectif
- Les travaux de renouvellement mis à la charge du concessionnaire dans le cadre du contrat
- L'exécution des autres travaux prévus par le présent contrat
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La facturation, le recouvrement des redevances
- La fourniture régulière et sur demande du SIAEP de Nemours Saint-Pierre de toute information et synthèse sur le fonctionnement technique et financier du service

3.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La SAUR met à disposition des usagers de l'assainissement collectif du SIAEP de Nemours Saint-Pierre :

Un point d'accueil clientèle ouvert à Nemours

29 rue des Hauteurs du Loing

77140 Nemours

Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30 sur rdv (03 58 58 20 00)

Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :

- Souscrire un nouveau contrat
- Payer leurs factures
- S'informer sur le service

4 L’activité du service d’assainissement en 2023

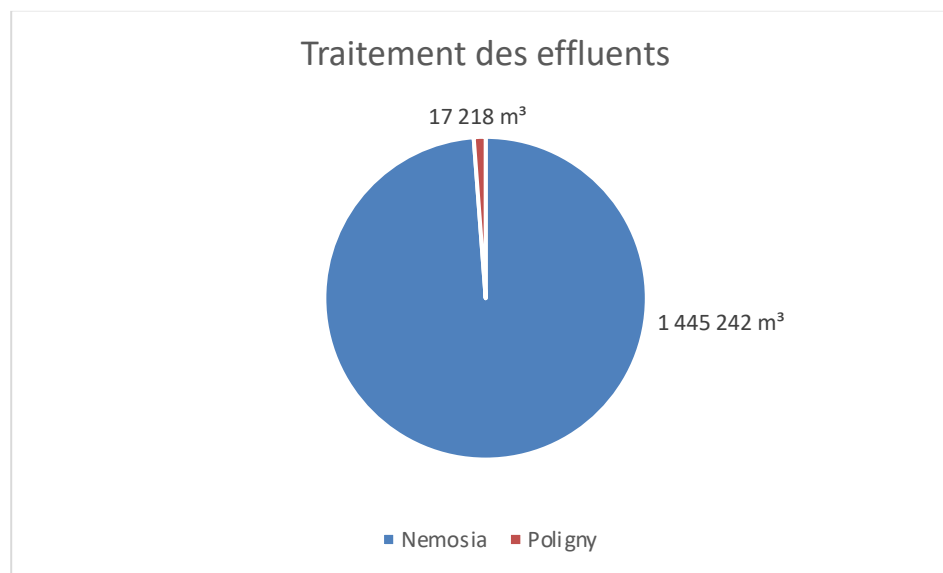
4.1 La collecte et le transport des eaux usées

En 2023, le concessionnaire a réalisé les opérations suivantes :

- **28 446 mètres linéaires** de réseau d’eaux usées ont été **curés**, soit **26%** du réseau, afin de permettre le bon écoulement des eaux.
- **5 148 mètres linéaires** ont été inspectés par **caméra**, soit **4,8%** du réseau d’eaux usées, afin de contrôler les dégradations éventuelles
- **77 opérations de désobstruction** sur branchements et sur canalisations ont eu lieu.

4.2 Le traitement des eaux usées

En 2023, le service d’assainissement collectif du SIAEP de Nemours Saint-Pierre a traité **1 462 460 m³**.



La conformité globale des bilans 24 heures pour les deux stations de traitement des eaux usées est de :

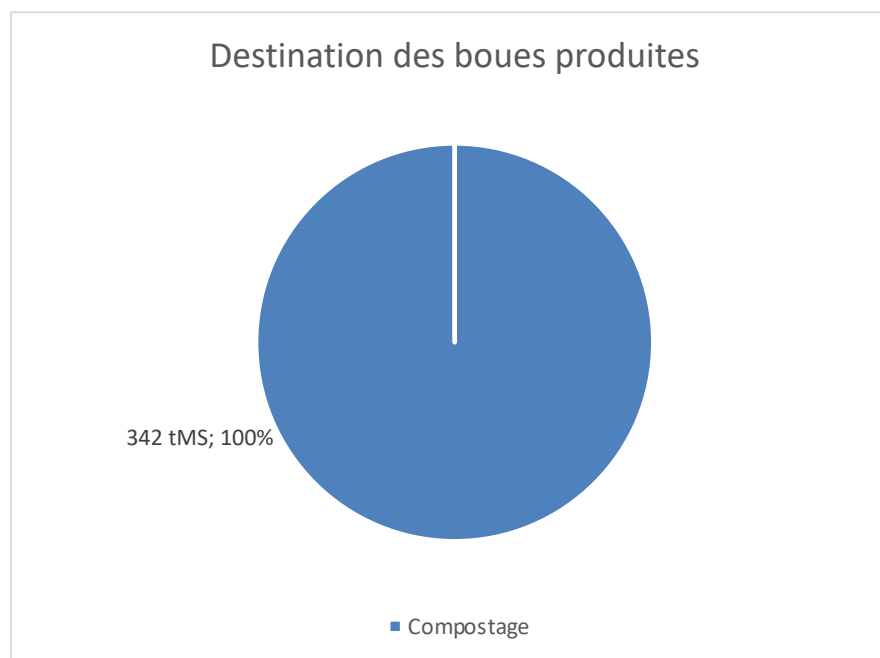
- **100%** pour la station « Nemosia » de Nemours
- **100%** pour la station de Poligny

Le fonctionnement des deux stations d'épuration du SIAEP de Nemours Saint-Pierre est **conforme** aux prescriptions de l'Arrêté du 21 Juillet 2015 modifié par l'Arrêté du 31 juillet 2020.

4.3 La gestion des boues et des sous-produits

En 2023, la production sur les deux stations a été de :

- **342 tonnes de matières sèches de boues** et 371 tonnes de boues évacuées
- **158 tonnes** de sables
- **154 tonnes** de refus de dégrillage



La station « Nemosia » reçoit également, pour traitement :

- 167 m³ de sables
- 323 m³ de graisses

- 1 350 m³ de matières de vidange
- 0 m³ de lixiviats.

4.4 Les travaux réalisés

4.4.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service

Les travaux réalisés en 2023 par le concessionnaire sont les suivants :

- **Renouvellement :**
25 opérations – 49 568 €HT

4.4.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

Les modifications au contrat apportées par l'avenant 3 ont amenées à une fusion des fonds des travaux programmés et non programmés depuis 2021.

	Solde au 31/12/2023
Renouvellement	- 421 039 €
Fonds de travaux	228 314 €

4.4.3 Opérations réalisées par le SIAEP de Nemours Saint-Pierre

Les travaux réalisés en 2023 par le Syndicat ont représenté un montant total de **169 728,05€ HT** :

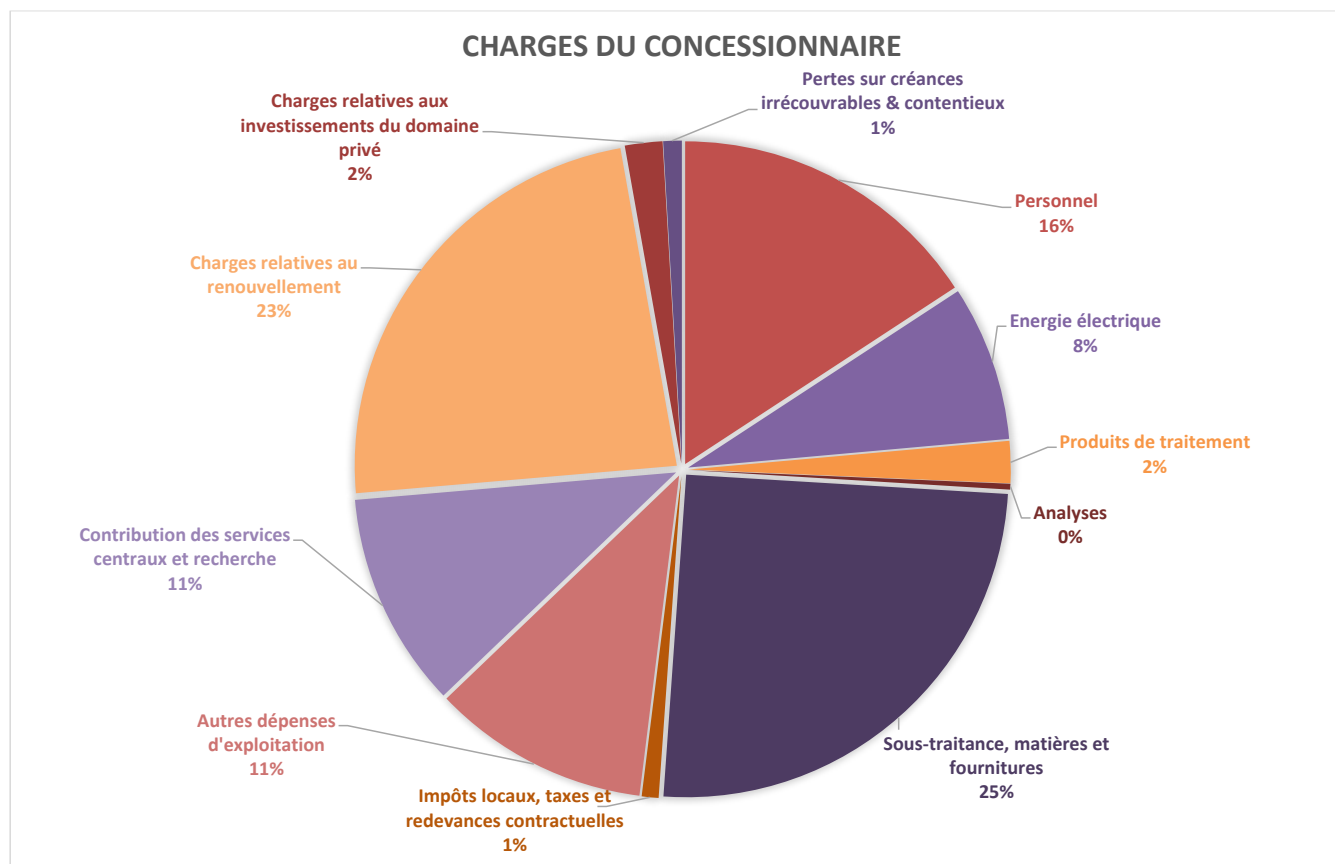
- Réfection du carrelage STEP Nemosia : 12 613 €HT
- Installation de 2 barnums : 1 449 €HT
- Matériel informatique : 16 008,18 €HT
- Installation d'arceaux anti-stationnement sur le PR Prunus : 1 565,57 €HT
- PR Grande Montagne : 13 402,98 €HT (paiement du solde)
- Reconstruction STEP Poligny : 124 689,32 €HT (paiement du solde)

5 Les aspects financiers du service public d'assainissement collectif

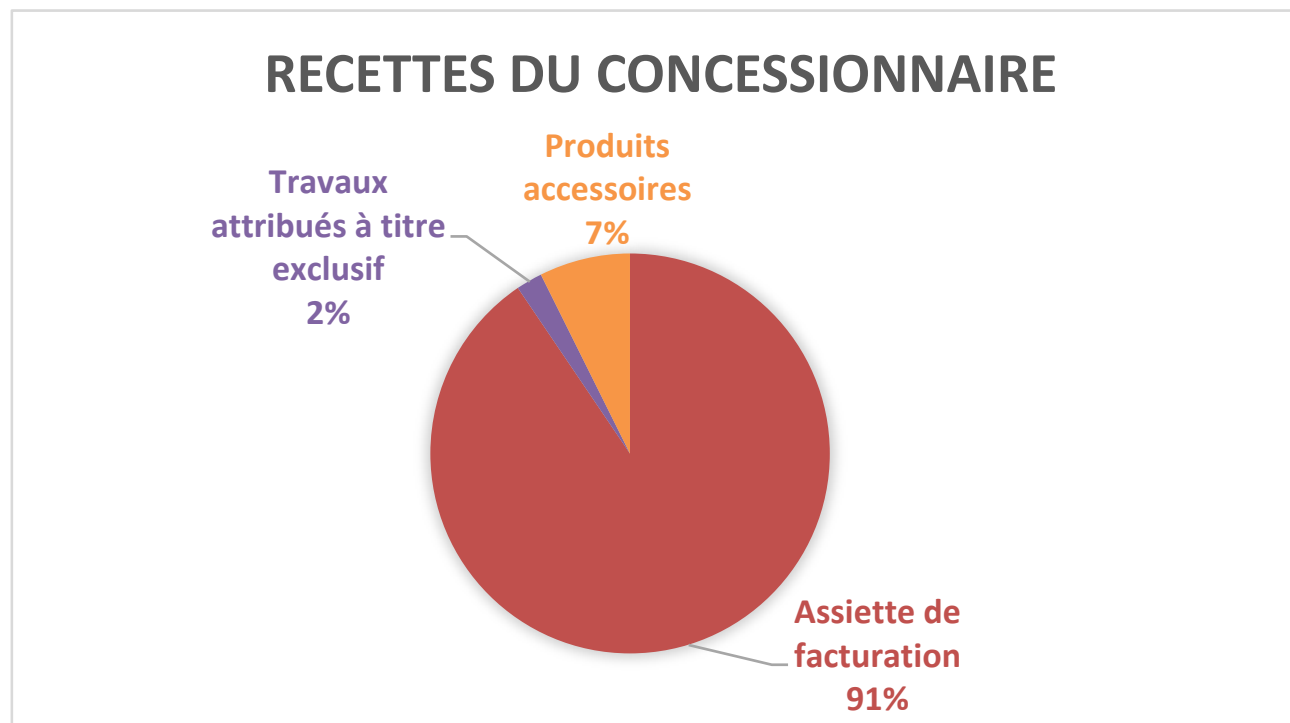
5.1 Les comptes du concessionnaire du service public d'assainissement collectif

5.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2023

En 2023, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **1 944,7 K€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls.

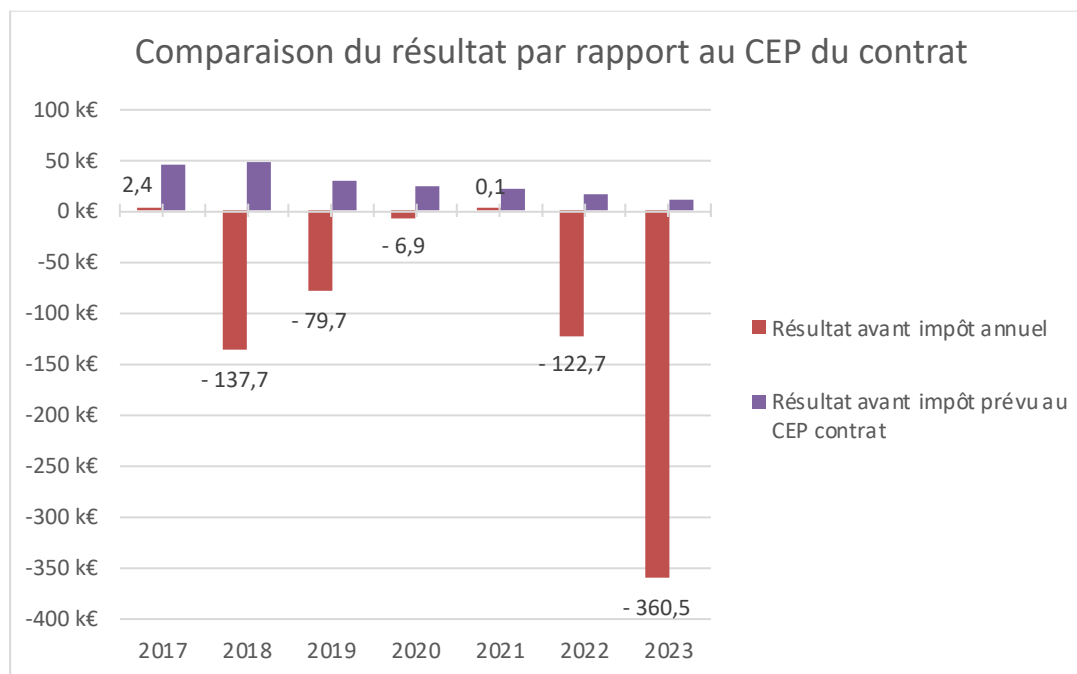


En 2023, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **1 584,2 K€**.



5.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2023, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-22,76 % du chiffre d'affaires** réalisé.



5.2 Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2023 s'établit comme suit :

	2023
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	518 992,24 €
Personnel	135 480,24 €
Charges à caractère général	338 670,95 €
Autres charges de gestion courante	44 841,05 €
Intérêts de la dette	0,00 €
Recettes réelles d'exploitation	
Travaux et redevances	765 414,54 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	2,61 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	169 728,06 €
Remboursement du capital de la dette	27 993,20 €
Recettes d'investissement	42 357,40 €
Solde de gestion	246 424,91 €
Capacité d'autofinancement	218 431,71 €

En 2023, les **charges financières se sont élevées à 27 993,20 €**, soit 27 993,20 € de remboursement du capital et 0 € d'intérêts d'emprunt.

En 2023, les **subventions d'exploitation ont représenté 0 €**.

La contribution des communes au budget du Syndicat pour la **gestion des eaux pluviales s'est élevée à 89 404,32€**.

Au 31/12/2023, la situation du budget annexe Assainissement collectif à la clôture de l'exercice était la suivante :

Capital restant dû : 133 100,05 €

Solde de gestion : 246 424,91 €

5.3 La facturation de la redevance Assainissement collectif

5.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’assainissement collectif rendu qui comprend, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

La redevance assainissement est établie en fonction des charges du service et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L’assiette de la redevance se base sur la consommation en assainissement relevée au compteur de chaque usager.

- **Qui perçoit l’argent de la facture d’assainissement collectif ?**

- une part « Concessionnaire » de la redevance revient à la SAUR pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés
- une part « Collectivité » de la redevance revient au SIAEP de Nemours Saint-Pierre pour les travaux
- une part « Taxes » de la redevance revient à l’agence de l’eau Seine Normandie, pour la modernisation des réseaux de collecte

Les tarifs eau qui ont été appliqués sont présentés ci-contre :

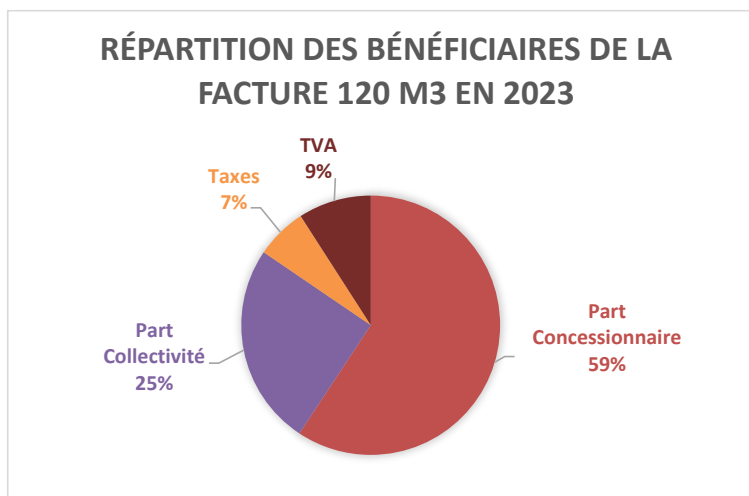
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-déléataire) est indexé chaque trimestre pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1er janv 2017	1e janv 2018	1e janv 2019	1e janv 2020	1e janv 2021	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024
Part Concessionnaire								
Part variable (SAUR)	1,3297 €	1,3473 €	1,3963 €	1,4326 €	1,4473 €	1,5169 €	1,6052 €	1,7150 €
Part Collectivité								
Part variable	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73
Taxes								
Ag de l'eau - Modern.	0,3000 €	0,3000 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €	0,1850 €
TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%

5.3.2 La facture Assainissement collectif des usagers

En 2023, le montant de la facture d’assainissement pour un **volume type de 120 m³** s’est établi à **347,16 €TTC** soit **2,89€ par m³**.



5.3.3 État des impayés

En 2023, le **taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** était de 2,49 % sur le périmètre du SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

6 Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

6.1 Le service aux usagers

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a confié la gestion de son service d'assainissement non collectif à la société **SAUR**, dans le cadre du contrat de concession de service public d'assainissement collectif signé pour une période de **12 ans** à partir du 1er janvier 2017.

La société SAUR est responsable du :

- le contrôle de l'existant
- le contrôle de bon fonctionnement
- le diagnostic anticipé lors des ventes
- le contrôle du neuf (conception, réalisation)

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	NR	NR	NR	452
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	22	39	70	418
Contrôle diagnostic de l'existant lors de vente	22	29	17	16
Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien	0	0	41	1
Vérification de la conception des travaux	0	9	6	12
Vérification de l'exécution des travaux	0	1	6	5
Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)	NR	NR	NR	NR
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	NR	NR	NR	NR
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	NR	NR	NR	NR

6.2 Les aspects financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif

6.2.1 Les tarifs de l'Assainissement Non Collectif

En contrepartie des contrôles et prestations réalisées chez les usagers disposant d'installations d'assainissement non collectif, le concessionnaire est rémunéré par les usagers sur la base du bordereau des prix unitaires contractuel.

Prestation	Détail	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2021	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2022	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2023	Montant de la redevance (€HT) au 1 ^{er} janvier 2024
Redevance pour le contrôle de conception d'un projet neuf (TVA 20%) et pour les réhabilitations (TVA 10%) – Maison individuelle	Contrôle de conception (sur dossier)	88,97 €	96,69 €	100,20 €	104,52 €
	Contrôle de réalisation	157,01 €	170,63 €	176,83 €	184,45 €
	Contre visite	88,97 €	96,69 €	100,20 €	104,52 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement – Maison individuelle	Contrôle de bon fonctionnement (comprenant le contrôle et la contre-visite si nécessaire)	128,97 €	133,45 €	138,30 €	144,26 €
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement – Habitat collectif	Contrôle de bon fonctionnement (comprenant le contrôle et la contre-visite si nécessaire)	172,32 €	196,02 €	203,14 €	211,89 €
Contrôle lors d'une cession immobilière	Contrôle (dont contre visite)	186,89 €	193,38 €	200,41 €	209,04 €

6.2.2 Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

En 2023, les **charges assumées par le Syndicat** pour le SPANC se sont élevées à **0 €**. Le montant des recettes s'élevait à **0 €**.

Au 31/12/2023, la situation du budget annexe SPANC à la clôture de l'exercice était la suivante :

Capital restant dû : 0,00 €

Solde de gestion : 0 €

7 Annexes

7.1 Comptes annuels de résultat d'exploitation du concessionnaire en 2023

CARE	2023	Produits	2 340,1
Charges (k€)	2 700,6	Assiette de facturation	1 434,1
Personnel	307,0	Collectivité et autres organismes publics	756,0
Energie électrique	151,5	Travaux attribués à titre exclusif	33,5
Produits de traitement	40,8	Produits accessoires	116,6
Analyses	5,6	Résultat avant impôt	-360,5
Sous-traitance, matières et fournitures	489,4	Résultat	-360,5
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	16,4		
Autres dépenses d'exploitation	211,5		
Télécommunications, poste et télégestion	10,3		
Engins et véhicules	61,5		
Informatique	67,6		
Assurances	8,3		
Locaux	39,9		
Divers	24,0		
Contribution des services centraux et recherche	209,9		
Collectivité et autres organismes publics	756,0		
Part collectivité	617,0		
Autres organismes publics	139,0		
Charges relatives au renouvellement	458,0		
Pour garantie de continuité du service	73,0		
Programme contractuel	0,0		
Fonds contractuel	385,0		
Charges relatives aux investissements du domaine privé	36,6		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	18,0		
Résultat avant impôt	-360,5		